

Contrat AMAP Poisson 2023 2024

Le colis poisson est constitué entre 2 et 3 kgs de poisson entier, avant préparation éventuelle.

Précisions sur le poids :

- livré entier (vidé ou non) : pas de correction.
- livré en filet : multiplier par 2 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.
- livré en tronçons : multiplier par 1,3 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.

Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles. Le poisson est mis en colis à l'île d'Yeu.

Le colis est au prix unitaire de 36,00 Euros.

Tout poisson consommé cru doit être au préalable congelé au minimum 24h.

Prise en compte des nouvelles mesures de limitation de la pêche :

La saison 2023-2024 s'annonce, plus que les saisons précédentes, pleine d'incertitude. L'injonction du Conseil d'État au gouvernement français de limitation de la pêche pour réduire le nombre de prise accidentelle de dauphins, va se traduire par de nouvelles interdictions sur les mois de janvier à mars 2024, mois déterminants pour les pêcheurs.

Les modalités de cette mesure n'étant pas connues à ce jour, il n'est pas possible de mesurer son impact concret sur l'activité des bateaux du GIE et donc, sur le nombre de livraisons de poissons.

Il est donc demandé aux amapiens, à la signature du nouveau contrat 2023-2024, de préparer un chèque par distribution, ce qui permettra de s'adapter à la situation.

Lieu de livraison : parking de la MAPA rue Denieul et Gastineau CHÂTEAUBRIANT de 18h à 19h.

Coordinatrices : Hélène GAUTIER, Corinne COLAS et Cécile LEMAITRE

Calendrier :

- **Durée du contrat : du mois d'octobre 2023 à juin 2024 inclus, soit 9 livraisons**
- **Dates de livraisons :** 6 octobre ; 3 novembre et 1 décembre 2023, 12 janvier ; 2 février ; 1 mars (*attention : milieu vacances scolaires*) ; 5 avril ; 3 mai ; 7 juin 2024.

On peut souscrire un contrat à n'importe quel moment de la saison mais lorsqu'on souscrit, on prend obligatoirement un colis à toutes les livraisons qui suivent la date de démarrage du contrat.

Les engagements du pêcheur :

Sébastien Rousseau, **bateau «LA GROSSE SARDINE», membre du GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu.**

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un autre bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures (exceptionnellement 72 heures) avant la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Vu mes contraintes professionnelles, je ne pourrai rencontrer chaque année les amapiens, mais je m'engage à transmettre régulièrement des informations sur mon travail et à saisir les occasions possibles de rencontre, à l'île d'Yeu ou sur le continent.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu » qui m'a été fourni.
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer aux distributions aux dates choisies lors de la signature du contrat.

Modalités de paiement : tous les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu ». **Il faudra impérativement fournir autant de chèques que de livraisons.**

Nb de colis par livraison : x 36 € = montant par livraison

Montant par livraison 36 € X nb livraisons = montant total =

.....Nb de chèques x 36 € (montant par chèque) = montant total

Fait à..... le

Nom :

Adresse :

Tél :Courriel :

Signature :

Le pêcheur : Sébastien Rousseau

